Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du KF BLEU ECO FPS produit:

Date de création/révision 26.07.18 Version : 4.0

Ref.Nr.:

BDS001322_2_20180726 (FR)

Remplace: BDS001322_20170629

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

KF BLEU ECO FPS (FOOD PROCESSING SAFE®)

Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe byba Touwslagerstraat 1 9240 Zele

Belgium

Tel.: +32(0)52/45.60.11 Fax.: +32(0)52/45.00.34 E-mail: hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du KF BLEU ECO FPS

Date de création/révision 26.07.18 Version : 4.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001322_2_20180726 (FR)

Remplace: BDS001322_20170629

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Non-classifié Physique: Le classement est basé sur méthode de calcul.

Santé: Lésions oculaires graves, catégorie 1

Provoque des lésions oculaires graves.

Le classement est basé sur méthode de calcul. Environnement: Non-classifié Le classement est basé sur méthode de calcul. **Autres dangers:** Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indentificateur du produit: Contient:

Alcolhol C10, ethoxylated

Pictogramme(s) de danger:

Mention d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger: H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

P305/351/338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P313: Consulter un médecin. P405: Garder sous clef.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Règlement (CE) n°

648/2004 relatif aux

agents de surface anioniques < 5 %

détergents:

agents de surface non ioniques < 5 %

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du KF BLEU ECO FPS Date de création/révision 26.07.18 Version : 4.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001322_2_20180726 (FR)

Remplace: BDS001322_20170629

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Alcolhol C10, ethoxylated	-	26183-52- 8	500- 046-6	1-5	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1	H302,H318	X
(2- méthoxyméthylethoxy)propanol	01-2119450011-60	34590-94- 8	252- 104-2	1-5	-	-	А
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail							
X : SCL (limites de concentration spécifiques)conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008							

^{(*} Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<u>-</u>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au
	savon.
	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'éxtérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion
	Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Peut entraîner irritation. Symptômes: maux de gorge, toux. Ingestion: Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements. Peut entraîner irritation. Contact avec la peau: Symptômes: rougeur, douleur. Risque de lésions oculaires graves. Contact avec les yeux : Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du KF BLEU ECO FPS Date de création/révision 26.07.18 Version : 4.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001322_2_20180726 (FR)

Remplace: BDS001322_20170629

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées Porter un appareil respiratoire

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du KF BLEU ECO FPS Date de création/révision 26.07.18 Version : 4.0

Remplace:

produit: Ref.Nr.:

BDS001322_2_20180726 (FR)

BDS001322_20170629

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:		-	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse		-	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	300 mg/m3
		VLE	300 mg/m3
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	308 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Protection individuelle: Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate

inhalation: En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz (type ABEK)

Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits la peau et les mains :

chimiques (norme EN 374).

La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les

gants.

Gants recommandés: Nitrile

Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166. les yeux :

Contrôles d'exposition liés à la Éviter le rejet dans l'environnement. protection de l'environnement:

Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du KF BLEU ECO FPS produit:

Date de création/révision 26.07.18 Version : 4.0

Ref.Nr.: BDS001322_2_20180726 (FR) Remplace: BDS001322_20170629

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique : Liquide. couleur: Bleu. odeur: Neutre. : Hq 11 Point/intervalle d'ébullition : 100 °C Point d'éclair : Aucun(e) Vitesse d'évaporation : Non applicable. Limites d'explosion : limite Non connu. supérieure :

limite inférieure : Non connu. Pression de vapeur : Non connu.

Densité relative : 1.01 g/cm³ (à 20°C). Hydrosolubilité: Soluble dans l'eau

Auto-inflammabilité : > 200 °C Viscosité: Non connu.

9.2. Autres informations

COV = composés organiques

volatils

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

10.4. Conditions à éviter

chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du KF BLEU ECO FPS Date de création/révision 26.07.18 Version : 4.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001322_2_20180726 (FR)

Remplace: BDS001322_20170629

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque des lésions oculaires graves.
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation: Peut entraîner irritation.

Ingestion: Peut causer des troubles gastro-intestinaux

Contact avec la peau : Peut entraîner irritation.

Contact avec les yeux : Risque de lésions oculaires graves.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Alcolhol C10, ethoxylated	26183-52-8	LD50 oral rat	1000 mg/kg
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 10000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du KF BLEU ECO FPS Date de création/révision 26.07.18 Version : 4.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001322_2_20180726 (FR)

Remplace: BDS001322_20170629

12.1. Toxicité

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Alcolhol C10, ethoxylated	26183-52-8	IC50 algues	< 47 mg/l
		LC50 poisson	< 7 mg/l
		EC50 daphnie	5.3 mg/l
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	IC50 algues	> 100 mg/l
		LC50 poisson	> 10000 mg/l
		EC50 daphnie	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable rapidement - OECD 301B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

KF BLEU ECO FPS

Date de création/révision 26.07.18 Version : 4.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001322_2_20180726 (FR)

Remplace:

BDS001322_20170629

14.1. Numéro ONU

Numéro UN: Non classifié comme dangeureux pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable. Classe:

ADR/RID - Code de classification: Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour

Non

l'environnement:

l'environnement:

IMDG - Polluant marine

No

IATA/ICAO - Dangereux pour

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: Non applicable. IMDG - Ems: Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles



Fiche de sécurité Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : Date de création/révision 26.07.18 Version : 4.0

Ref.Nr.: BDS001322_2_20180726 (FR) Remplace : BDS001322_20170629

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de

danger:

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

REVISIONS DANS LE

CHAPITRE:

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

8.2. Contrôles de l'exposition

acronyms and synonyms: VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

-:-

VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

